



ADDENDA N° 1

CHANGEMENT –

- C1. L'appel d'offres a été entièrement remplacé par le document ci-joint.
Le circuit n° 8 a été remplacé par le circuit n° 9.
- C2. La date de clôture de la présentation des soumissions a été reportée au 17 juin 2022 à 14 h (HAE).

QUESTIONS –

- Q1. Pouvez-vous confirmer la façon dont l'appel d'offres doit être présentée? Celle-ci vous sera-t-elle envoyée à cette adresse électronique?
- R1. Conformément à la page couverture de l'appel d'offres, les propositions doivent être envoyées à l'adresse suivante :

RETURN SUBMISSIONS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - CFIA / Réception des soumissions - l'ACIA
Email Address - Courriel: cfia.bidreceipt-receptiondesoumission.acia@inspection.gc.ca
Reference of Solicitation # / Référence de l'invitation no: A0002

- Q2. Les travaux de levage devront-ils être effectués pendant la fin de semaine ou sera-t-il permis de les effectuer un jour de semaine?
- R2. Les travaux de levage peuvent être effectués un jour de semaine (du lundi au vendredi, sauf les jours fériés fédéraux et municipaux) entre 7 h 30 et 15 h 30.
- Q3. Puis-je avoir quelqu'un sur les lieux pour examiner précisément les travaux de levage à partir du stationnement arrière? Cette personne n'aura pas besoin d'entrer dans l'immeuble ou d'être accompagnée; nous prévoyons seulement d'avoir besoin d'elle pour jeter un coup d'œil à l'extérieur au niveau du sol.
- R3. Il vous est permis d'avoir quelqu'un sur les lieux (à l'extérieur de l'immeuble seulement) pour examiner précisément les travaux de levage à partir du stationnement arrière. Veuillez donner un préavis de 24 heures avant la visite des lieux. Aucun contact avec le personnel de l'immeuble qui pourrait se trouver à l'extérieur de l'immeuble à ce moment-là ne sera permis (conformément aux protocoles relatifs à la COVID-19).

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DE L'APPEL D'OFFRES CI-DESSUS DEMEURENT INCHANGÉES.



**RETURN SUBMISSIONS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - CFIA / Réception des
soumissions - l'ACIA**

Email Address - Courriel:

[cfia.bidreceipt-](mailto:cfia.bidreceipt-receptiondesoumission.acia@inspection.gc.ca)

receptiondesoumission.acia@inspection.gc.ca

Reference of Solicitation # / Référence de l'invitation n°:
A0002

**INVITATION TO TENDER
APPEL D'OFFRES**

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du fournisseur/de
l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Contracting and Procurement Policy Division (CPPD)
59 Camelot Drive
Ottawa, ON K1A 0Y9

Canada

Title - Sujet Remplacement des serpentins de condensation – refroidisseur Multistack (circuit no 9)	
Solicitation No. - N° de l'invitation A0002	Date 30 mai 2022
File No. - N° de dossier A0002	
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 17 juin 2022	Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time HAE
F.O.B.- F.A.B. Plant-Usine: ___ Destination: <u>X</u> Other-Autre: ___	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Ashley Bennett	
Telephone No. - N° de téléphone (343) 553-9512	FAX No. - N° de FAX -
Destination of Goods, Services, and Construction: Destination des biens, services et construction: L'AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS Laboratoire Dartmouth 1992 Promenade Agency Dartmouth, NS B3B 1Y9	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison propose	
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time HAE	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur		
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
Signature	Date	



INVITATION À SOUMISSIONNER

Remplacement des serpentins de condensation – refroidisseur Multistack (circuit no 9)
Laboratoire Dartmouth
1992 Promenade Agency, Dartmouth, NS B3B 1Y9

AVIS IMPORTANT AUX SOUMISSIONNAIRES

PAIEMENT SANS DÉLAI DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

Principes en matière de paiement sans délai

Services publics et Approvisionnement Canada est d'avis que ces trois principes devraient régir le versement des paiements faits au titre des contrats de construction :

- **Rapidité** : Le Ministère examinera et traitera les factures dans les meilleurs délais. En cas de différend, Services publics et Approvisionnement Canada paiera les éléments non contestés, tout en s'employant à résoudre la question du montant contesté de façon rapide et équitable
- **Transparence** : Le Ministère rendra publics les renseignements sur les paiements versés au titre des contrats de construction, comme les dates de versement des paiements, ainsi que le nom des entreprises, les numéros de contrat et de projet; de leur côté, les entrepreneurs devraient communiquer ces renseignements aux paliers inférieurs
- **Responsabilité partagée** : Les payeurs et les bénéficiaires sont tenus de respecter les conditions de leurs contrats, entre autres leurs obligations liées au versement et à la réception des paiements, ainsi que d'adopter les pratiques exemplaires de l'industrie.

Pour plus de renseignements : <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/biens-property/divulgation-disclosure/psdic-ppci-fra.html>

MISE À JOUR SUR L'UTILISATION DE L'AMIANTE DE TPSGC

En date du 1^{er} avril 2016, tous les contrats de Travaux publics et services gouvernementaux Canada (TPSGC) qui portent sur des projets de nouvelle construction et des rénovations importantes interdiront l'utilisation des matériaux de construction contenant de l'amiante. Pour de plus amples informations veuillez consulter ce lien

<https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/biens-property/ami-asb/amiante-asbestos-fra.html>

LISTE DES SOUS-TRAITANTS ET FOURNISSEURS

Noter que R2410T, IG06 « Liste des sous-traitants et fournisseurs » a été modifié. Voir IP13 des Instruction particulières.
Le non-respect de ces exigences donnera lieu au rejet de la soumission.



TABLE DES MATIÈRES

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)	4
IP01 DOCUMENTS DE SOUMISSION	4
IP02 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PENDANT L'APPEL D'OFFRES	4
IP03 VISITE OBLIGATOIRE DES LIEUX.....	5
IP04 RÉVISION DES SOUMISSIONS	5
IP05 RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES	5
IP06 FONDS INSUFFISANTS.....	5
IP07 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS	6
IP08 DROITS DU CANADA	6
IP09 DOCUMENTS DE CONSTRUCTION	6
IP10 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ INDUSTRIELLE	6
IP11 LISTE DES SOUS-TRAITANTS ET FOURNISSEURS	6
IP12 SITES WEB.....	7
DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)	9
CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)	10
CS01 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ INDUSTRIELLE, LIEUX DE SAUVEGARDE DES DOCUMENTS.....	10
CS02 CONDITIONS D'ASSURANCE	10
FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)	11
SA01 IDENTIFICATION DU PROJET	11
SA02 NOM LÉGAL ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE	11
SA03 OFFRE	11
SA04 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS	11
SA05 ACCEPTATION ET CONTRAT.....	11
SA06 DURÉE DES TRAVAUX	11
SA07 SIGNATURE	11
APPENDICE 1 - DISPOSITION RELATIVES À L'INTÉGRITÉ	12
APPENDICE 2 - LISTE DES SOUS-TRAITANTS ET FOURNISSEURS	13
APPENDICE 3 - ATTESTATION VOLONTAIRE À L'APPUI DU RECOURS AUX APPRENTIS	14
ANNEXE A - SPÉCIFICATIONS	16
ANNEXE B - CRITÈRES d'ÉVALUATION	19
ANNEXE C - ATTESTATION D'ASSURANCE	21
ANNEXE D - RAPPORT VOLONTAIRE D'APPRENTIS EMPLOYÉS PENDANT LES CONTRATS	23
(exemple)	23
ANNEXE E - FORMULAIRE D'ATTESTATION DE L'EXIGENCE DE VACCINATION CONTRE LA COVID-19	24



INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

IP01 DOCUMENTS DE SOUMISSION

1. Les documents suivants constituent les documents de soumission:
 - a. Appel d'offres - Page 1;
 - b. Instructions particulières aux soumissionnaires
 - c. Instructions générales – services de construction R2410T (2020-05-28)
 - d. Clauses et conditions identifiées aux “Documents du contrat”;
 - e. Dessins et devis;
 - f. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout appendice s'y rattachant; et
 - g. Toute modification émise avant la clôture de l'invitation.

La présentation d'une soumission constitue une affirmation que le soumissionnaire a lu ces documents et accepte les modalités qui y sont énoncées.

2. Les Instructions générales - Services de construction R2410T sont incorporées par renvoi et reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>
3. Les soumissions doivent satisfaire aux exigences suivantes :
 - a) Doivent être complétées et soumises sur le formulaire de soumission et d'acceptation prévu
 - b) Doivent indiquer:
 - Numéro du projet
 - Numéro de l'invitation
 - Nom du soumissionnaire
 - Heure et la date de clôture
 - c) Doivent être reçus avant la fermeture des soumissions

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur à l'intention de l'ACIA ne seront pas acceptées.

IP02 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PENDANT L'APPEL D'OFFRES

1. Toute demande de renseignements sur l'appel d'offres doit être présentée par écrit à l'autorité contractante dont le nom figure à l'Appel d'offres - Page 1 à l'adresse courriel Ashley.Bennett@inspection.gc.ca. À l'exception de l'approbation de matériaux de remplacement, comme cela est décrit à l'IG13 de la R2410T toutes les autres demandes de renseignements devraient être reçues au moins 2 jours ouvrables avant la date de clôture de l'invitation afin de laisser suffisamment de temps pour y répondre. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après cette date, il est possible qu'on ne puisse y répondre.
2. Pour assurer la cohérence et la qualité de l'information fournie aux soumissionnaires, l'autorité contractante examinera le contenu de la demande de renseignements et décidera s'il convient ou non de publier une modification.
3. Toutes les demandes de renseignements et autres communications envoyées avant la clôture de l'appel d'offres doivent être adressées UNIQUEMENT à l'autorité contractante dont le nom figure à l'Appel d'offres - Page 1. Le défaut de se conformer à cette exigence pourrait avoir pour conséquence que la soumission soit déclarée non recevable.



IP03 VISITE OBLIGATOIRE DES LIEUX

1. Il y aura une visite des lieux le 7 juin 2022 à 10:00 (HAE). Les soumissionnaires intéressés devront se présenter à 1992 Promenade Agency, Dartmouth, NS B3B 1Y9 (rendez-vous à l'entrée principale).

À cause de la situation actuelle avec la COVID-19, l'ACIA a mis des mesures de précaution en place. Afin de respecter les règles de distanciation sociale et de limiter la grosseur des rassemblements, nous demandons aux soumissionnaires intéressés de confirmer leur participation et de fournir le nom des personnes qui assisteront à la visite des lieux et complet Formulaire d'attestation de l'exigence de vaccination contre la COVID-19 (ANNEXE E). Veuillez confirmer votre présence par courriel à l'autorité contractante (Ashley.Bennett@inspection.gc.ca) un minimum de 2 jours ouvrables avant la date de la visite. Veuillez limiter le nombre de personnes à 1 ou 2 personnes par entreprise.

À noter que selon le nombre de participants à la visite obligatoire, plusieurs groupes pourraient être formés afin de respecter les règles de distanciation sociale.

2. La visite des lieux est OBLIGATOIRE pour ce projet. La signature du représentant du soumissionnaire sera requise sur le formulaire de présence, à défaut de quoi la soumission sera rejetée.
3. Équipement de sécurité : Afin d'avoir accès au site toute personne devrait porter l'équipement de protection personnel approprié (lunettes de sécurité, chaussures de sécurité, veste, casque de chantier, etc.). Le personnel de l'entrepreneur et toute personne non munis des équipements de sécurité requis pourraient se voir refuser l'accès au site.
4. Le nom de toutes les personnes qui participeront à la visite, ainsi que le nom de l'entreprise qu'elles représentent, devraient être fournis à l'autorité contractante d'ici le 3 juin 2022 afin qu'elles aient accès au site.

IP04 RÉVISION DES SOUMISSIONS

Une soumission peut être révisée par courriel conformément à l'IG08 de la R2410T. The email address for revisions is:

cfia.bidreceipt-receptiondesoumission.acia@inspection.gc.ca

IP05 RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES

1. Il n'y aura pas de dépouillement public des soumissions pour cette invitation.
2. L'entrepreneur ayant fourni la soumission recevable la plus basse sera recommandée pour l'octroi du contrat.
3. Après la date de clôture pour la réception des soumissions, on peut demander les résultats de l'appel d'offres en communiquant au numéro de adresse courriel Ashley.Bennett@inspection.gc.ca.

IP06 FONDS INSUFFISANTS

Si la soumission conforme la plus basse dépasse le montant des fonds alloués par le Canada pour les travaux, le Canada pourra

- a. annuler l'appel d'offres; ou
- b. obtenir des fonds supplémentaires et attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse.



IP07 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

1. Le Canada se réserve le droit de demander une prorogation de la période de validité des soumissions tel que précisé à la SA04 du Formulaire de soumission et d'acceptation. Dès réception d'un avis écrit du Canada, les soumissionnaires auront le choix d'accepter ou de refuser la prorogation proposée.
2. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. ci-haut est acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada pourra poursuivre alors sans tarder l'évaluation des soumissions et les processus d'approbation.
3. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. ci-haut n'est pas acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada pourra alors, à sa seule discrétion,
 - a) poursuivre l'évaluation des soumissions de ceux qui auront accepté la prorogation proposée et obtenir les approbations nécessaires; ou
 - b) annuler l'appel d'offres.
4. Les conditions exprimées dans les présentes ne limitent d'aucune façon les droits du Canada définis dans la loi ou en vertu de IG09 de R2410T.

IP08 DROITS DU CANADA

1. Le Canada se réserve le droit :
 - a. de rejeter l'une quelconque ou la totalité des soumissions reçues en réponse à la demande de soumissions;
 - b. de négocier avec les soumissionnaires n'importe quel aspect de leur soumission;
 - c. d'accepter une soumission en totalité ou en partie, sans négociation;
 - d. d'annuler la demande de soumissions à n'importe quel moment;
 - e. d'émettre de nouveau la demande de soumissions;
 - f. si aucune soumission recevable n'est reçue et que le besoin n'est pas modifié substantiellement, d'émettre de nouveau la demande de soumissions en invitant uniquement les soumissionnaires qui ont soumissionné, à soumissionner de nouveau dans un délai indiqué par le Canada; et
 - g. de négocier avec le seul soumissionnaire qui a déposé une soumission recevable pour s'assurer que le Canada profitera du meilleur rapport qualité/prix

IP09 DOCUMENTS DE CONSTRUCTION

Il n'y a pas DE documents de construction.

IP10 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ INDUSTRIELLE

Il n'y a pas d'exigence de sécurité.

IP11 LISTE DES SOUS-TRAITANTS ET FOURNISSEURS

R2410T, IG06 a été modifié comme-suit.

IG06 (2015-02-25) Liste des sous-traitants et fournisseurs

Le soumissionnaire devra soumettre les noms des sous-traitants et fournisseurs pour la ou les parties des travaux énumérées. Voir l'APPENDICE 2. **Le non-respect de ces exigences donnera lieu au rejet de la soumission.**



IP12 SITES WEB

La connexion à certains des sites Web se trouvant aux documents d'appel d'offres est établie à partir d'hyperliens. La liste suivante énumère les adresses de ces sites Web.

Achats et ventes

<https://achatsetventes.gc.ca/>

Sanctions économiques canadiennes

https://www.international.gc.ca/world-monde/international_relations-relations_internationales/sanctions/current-actuelles.aspx?lang=fra

Rapport d'évaluation du rendement de l'entrepreneur (Formulaire PWGSC-TPSGC 2913)

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/2913.pdf>

Guide des clauses et conditions uniformisées d'achats (CCUA)

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

Services de sécurité industrielle

<https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/index-fra.html>

TPSGC, Code de conduite pour l'approvisionnement

<https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/cndt-cndct/cca-ccp-fra.html>

TPSGC, Formulaires relatifs à l'administration des contrats de construction et de services d'experts-conseils

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/formulaires-forms-fra.html>

Formulaire de déclaration

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html>

Accord Commerciaux

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/Cadre-strat-gique-et-juridique/Accords-commerciaux>



R2410T INSTRUCTIONS GÉNÉRALES - SERVICES DE CONSTRUCTION(IG) (2020-05-28)

Les articles suivants sont reproduits sur le site Web <https://buyandsell.gc.ca/policy-and-guidelines/standard-acquisition-clauses-and-conditions-manual/5/R/R2410T/19>

- IG01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission
- IG02 La soumission
- IG03 Identité ou capacité civile du soumissionnaire
- IG04 Taxes applicables
- IG05 Frais d'immobilisation
- IG06 Liste des sous-traitants et fournisseurs
- IG07 Livraison des soumissions
- IG08 Révision des soumissions
- IG09 Rejet de la soumission
- IG10 Coûts relatifs aux soumissions
- IG11 Numéro d'entreprise - approvisionnement
- IG12 Respect des lois applicables
- IG13 Approbation des matériaux de remplacement
- IG14 Évaluation du rendement
- IG15 Conflit d'intérêts / Avantage indu
- IG16 Code de conduite pour l'approvisionnement-soumission



DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

1. Les documents suivants constituent le contrat:
 - a. Page « Contrat » une fois signée par le Canada;
 - b. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout Appendice s'y rattachant rempli(s) en bonne et due forme;
 - c. Dessins et devis;
 - d. Conditions générales et clauses:

CG1	Dispositions générales – Services de construction	R2810D	(2022-01-28);
CG2	Administration du contrat	R2820D	(2016-01-28);
CG3	Exécution et contrôle des travaux	R2830D	(2019-11-28);
CG4	Mesures de protection	R2840D	(2008-05-12);
CG5	Modalités de paiement	R2550D	(2019-11-28);
CG6	Retards et modifications des travaux	R2860D	(2019-05-30);
CG7	Défaut, suspension ou résiliation du contrat	R2870D	(2018-06-21);
CG8	Règlement des différends	R2884D	(2016-01-28);
CG09	Assurances	R2900D	(2008-05-12);
	Coûts admissibles pour les modifications de contrat sous CG6.4.1	R2950D	(2015-02-25);
 - e. Conditions supplémentaires
 - f. Toute modification émise ou toute révision de soumission recevable, reçue avant l'heure et la date déterminée pour la clôture de l'invitation;
 - g. Toute modification incorporée d'un commun accord entre le Canada et l'entrepreneur avant l'acceptation de la soumission; et
 - h. Toute modification aux documents du contrat qui est apportée conformément aux conditions générales.
2. Les documents identifiés par titre, numéro et date ci-dessus sont intégrés par renvoi et sont reproduits dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>
3. La langue des documents du contrat est celle du Formulaire de soumission et d'acceptation présenté.



CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

CS01 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ INDUSTRIELLE, LIEUX DE SAUVEGARDE DES DOCUMENTS.

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

CS02 CONDITIONS D'ASSURANCE

1) Polices d'assurance

- a) L'entrepreneur souscrit et maintient, à ses propres frais, les polices d'assurance conformément aux exigences de l'Attestation d'assurance. L'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada.
- b) Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue. L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.

2) Période d'assurance

- a) Les polices exigées à l'Attestation d'assurance doivent prendre effet le jour de l'attribution du contrat et demeurer en vigueur pendant toute la durée du contrat.
- b) Il incombe à l'entrepreneur de fournir et de maintenir la couverture pour produits/travaux complétés de sa police d'assurance responsabilité civile des entreprises et ce pour un délai minimum de (6) six ans suivant la date du Certificat d'achèvement substantiel.

3) Preuve d'assurance

- a) Avant le début des travaux, et au plus tard trente (30) jours après l'acceptation de sa soumission, l'entrepreneur doit remettre au Canada une Attestation d'assurance sur le formulaire fournis.
- b) À la demande du Canada, l'entrepreneur doit fournir les originaux ou les copies certifiées de tous les contrats d'assurance auxquels l'entrepreneur a souscrit conformément à l'Attestation d'assurance.

4) Indemnités d'assurance

En cas de sinistre, l'entrepreneur doit faire sans délai toutes choses et exécuter tous documents requis pour le paiement de l'indemnité d'assurance.

5) Franchise

L'entrepreneur doit assumer le paiement de toutes sommes d'argent en règlement d'un sinistre, jusqu'à concurrence de la franchise.



FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

SA01 IDENTIFICATION DU PROJET

Remplacement des serpentins de condensation – refroidisseur Multistack (circuit no 9)
Laboratoire Dartmouth
1992 Promenade Agency, Dartmouth, NS B3B 1Y9

SA02 NOM LÉGAL ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE

Raison sociale:			
Nom Commercial (si applicable):			
Adresse:			
Téléphone:	Télécopieur:	NEA:	
Adresse courriel :			
Le Numéro d'organisation du Programme de sécurité industrielle (si requis) :			

SA03 OFFRE

Le soumissionnaire offre au Canada d'exécuter les travaux du projet mentionné ci-dessus, conformément aux documents de soumission pour le montant total de la soumission de

_____ \$ excluant les taxe(s) applicables.
(exprimé en chiffres)

SA04 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

La soumission ne peut être retirée pour une période de 60 jours suivant la date de clôture de l'invitation.

SA05 ACCEPTATION ET CONTRAT

À l'acceptation de l'offre de l'entrepreneur par le Canada, un contrat exécutoire sera formé entre le Canada et le soumissionnaire. Les documents constituant le contrat sont ceux mentionnés à la section Documents du contrat.

SA06 DURÉE DES TRAVAUX

L'entrepreneur doit exécuter et terminer les travaux au moyen de 31 juillet 2022.

SA07 SIGNATURE

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du soumissionnaire (Tapés ou lettres moulées)

Signature

Date



APPENDICE 2 - LISTE DES SOUS-TRAITANTS ET FOURNISSEURS

Les soumissionnaires doivent fournir les noms des sous-traitants et fournisseurs pour les travaux des divisions énumérées au tableau ci-dessous. Si les « propres forces » de l'entrepreneur général sont planifié d'être utilisé pour accomplir certains des travaux de division(s) il faut aussi l'indiquer.

	Sous-traitants et fournisseurs	Division
1		
2		
3		
4		



APPENDICE 3 - ATTESTATION VOLONTAIRE À L'APPUI DU RECOURS AUX APPRENTIS (page 1 de 2)

INITIATIVE DE TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA POUR L'EMBAUCHE D'APPRENTIS

1. Pour les encourager à participer à la formation d'apprentis, on demande aux employeurs qui soumissionnent pour des contrats de construction ou d'entretien de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) de signer une attestation volontaire, attestation signalant leur engagement à embaucher et former des apprentis.
2. Le Canada doit composer avec des pénuries de main-d'œuvre dans divers secteurs et dans diverses régions, en particulier dans des métiers spécialisés. Faciliter l'acquisition de compétences et la formation chez les Canadiens est une responsabilité partagée. Le gouvernement du Canada a pris l'engagement de faciliter l'utilisation d'apprentis dans le cadre des contrats fédéraux de construction et d'entretien. Les soumissionnaires ont un rôle important à jouer au titre du soutien des apprentis, à savoir les embaucher et les former. On les encourage à attester qu'ils proposent des possibilités d'emploi à des apprentis dans le cadre de leurs relations d'affaires avec le gouvernement du Canada.
3. Le gouvernement du Canada encourage les Canadiens à faire l'apprentissage de métiers spécialisés et à y faire carrière. En outre, le gouvernement offre un crédit d'impôt aux employeurs afin de les encourager à embaucher des apprentis. Vous trouverez de l'information à propos de ces mesures fiscales administrées par l'Agence du revenu du Canada dans son site Web à : www.cra-arc.gc.ca. Les employeurs sont aussi invités à se renseigner à propos de l'information et des mesures de soutien additionnelles dont ils pourraient tirer profit auprès de leur autorité provinciale ou territoriale en matière d'apprentissage.
4. Les attestations signées à la page 2 de 2 aideront à mieux comprendre comment les entrepreneurs utilisent des apprentis dans le cadre de contrats fédéraux de construction et d'entretien et pourraient éclairer l'élaboration, dans l'avenir, de nouvelles politiques et de nouveaux programmes.
5. L'entrepreneur atteste ce qui suit :

En vue de contribuer à la satisfaction de la demande en travailleurs qualifiés, l'entrepreneur convient de déployer et d'exiger de ses sous-traitants qu'ils déploient des efforts commerciaux raisonnables pour embaucher et former des apprentis inscrits, de s'efforcer d'utiliser pleinement les ratios compagnon/apprenti * autorisés et de respecter toutes les exigences liées à l'embauche prescrites dans les lois provinciales et territoriales.

L'entrepreneur consent, par la présente, à ce que cette information soit recueillie et conservée par TPSGC et Emploi et Développement social Canada en vue d'appuyer la compilation de données sur l'embauche et la formation d'apprentis dans le cadre de contrats fédéraux de construction et d'entretien.

Pour appuyer cette initiative, une attestation volontaire signalant que le fournisseur s'engage à embaucher et former des apprentis est disponible à la page 2 de 2.

Si vous acceptez, veuillez compléter et apposer votre signature à la page 2 de 2.

* **Le ratio compagnon/apprenti**, c'est le nombre de compagnons qualifiés/agrés qu'un employeur doit employer dans une profession ou un métier désigné afin d'être admissible à inscrire un apprenti conformément à la législation, aux règlements, aux directives d'orientation ou aux arrêtés provinciaux/territoriaux émis par les autorités ou les organismes responsables.



ATTESTATION VOLONTAIRE

(A être volontairement retourner avec la soumission)
(page 2 de 2)

Avis; L'entrepreneur sera appelé à compléter à tous les six mois ou à la fin des travaux un rapport tel qu'inclus à l'annexe D « Rapport volontaire d'apprentis employés pendant les contrats ».

Nom :	
Signature :	
Nom de la compagnie :	
Dénomination sociale :	
Numéro de l'invitation à soumissionner :	
Nombre d'employés de l'entreprise :	
Nombre planifié d'apprentis qui travailleront sur ce contrat :	

Métiers spécialisés de ces apprentis :



ANNEXE A - SPÉCIFICATIONS

Refroidisseur Multistack – remplacement du serpentins du condenseur

1. Contexte :

Le laboratoire de Dartmouth de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) est le laboratoire spécialisé dans l'analyse des poissons et des fruits de mer pour la détection d'une grande variété de substances, y compris les toxines marines, les résidus de médicaments vétérinaires et les métaux toxiques. Les activités de recherche sont axées sur l'élaboration et la validation des méthodes réglementaires d'analyse des aliments, ainsi que sur la fourniture de données scientifiques à l'appui des politiques, des priorités et des programmes nationaux. Le refroidisseur de toit Multistack est une partie essentielle du refroidissement de l'environnement pour le laboratoire et a onze (11) ans.

2. Objectif :

Demander à un entrepreneur de fournir et de remplacer deux (2) nouveaux serpentins de condenseur (circuit n° 9 sur 10) sur le refroidisseur de toit Multistack (modèle n° ASP30X2C2A1/ circuit 9:AJ 10-277).

3. Exigence :

- L'entrepreneur de service d'entretien doit désigner un technicien principal et un technicien remplaçant pour la tâche.
- L'entrepreneur de service d'entretien doit fournir et remplacer deux (2) nouveaux serpentins de condenseur (circuit n° 9 sur 10) sur le refroidisseur de toit Multistack (modèle n° ASP30X2C2A1/ Circuit n° 9:AJ 10-277).
- Toutes les pièces utilisées doivent être de vraies pièces originales du fabricant d'équipement d'origine (FEO).
- L'entrepreneur de service d'entretien doit fournir des dessins d'atelier, des manuels ou des fiches techniques pour les équivalents du FEO.

4. Tâches :

1. Fournir et installer en entier deux (2) nouveaux serpents du FEO sur le circuit n° 9, en raison d'une défaillance du circuit actuel causée par des fuites de fluide frigorigène.
2. Fournir le fluide frigorigène et l'ensemble des appareils de levage et d'accrochage, des outils et des matériaux nécessaires à l'exécution des réparations.
3. Charger le circuit au moyen de fluide frigorigène R-410A, au moyen d'un fluide frigorigène vierge, au besoin.
4. Procéder à une remise en service du système.
5. Procéder à une analyse des vibrations avec le système en marche à l'égard du circuit réparé et fournir un échantillon d'huile.
6. L'entrepreneur doit signer le registre à l'entrée et à la sortie de l'immeuble auprès du garde de sécurité, et se conformer à l'ensemble des exigences en matière de sûreté et de sécurité de l'immeuble pendant qu'il se trouve à l'intérieur.
7. L'entrepreneur doit communiquer avec l'autorité technique avant de prévoir toute visite, afin de veiller à ce que le calendrier proposé soit convenable.

5. Produits livrables :

Fournir des documents de vérification, des rapports d'étape et des documents de mise en service, le certificat d'inspection et les manuels de l'équipement de remplacement du projet.



6. Format des produits livrables :

Tous les produits livrables **doivent** être livrés en formats électroniques (MS Word, Adobe, MS Excel ou courriel), conformément aux exigences de l'autorité technique.

7. Responsabilités de l'entrepreneur :

L'entrepreneur doit respecter les protocoles liés à la COVID-19 en tout temps lorsqu'il est dans l'immeuble.

L'entrepreneur doit respecter les exigences établies par l'agent de sécurité de l'immeuble et sortir de l'immeuble pendant les alarmes incendie ou les autres procédures d'évacuation (c.-à-d. exercice d'alarme incendie).

8. Responsabilités de l'ACIA :

L'ACIA donnera accès à l'immeuble de 8 h à 16 h tous les jours ouvrables du gouvernement (du lundi au vendredi), sauf lorsque le personnel n'a pas accès à l'immeuble pour des raisons de sûreté ou de sécurité.

L'ACIA s'assurera qu'une personne du laboratoire est disponible aux fins de coordination des activités pendant tout jour ouvrable du gouvernement.

9. Emplacement des travaux :

Tous les travaux et l'assemblage requis se dérouleront sur les lieux d'affaires de l'entrepreneur ou à l'endroit où l'équipement est situé, conformément aux instructions de l'autorité technique. Les instruments et les services seront offerts à l'emplacement suivant :

Laboratoire de Dartmouth de l'ACIA
1992, promenade Agency
Dartmouth (N.-É.) B3B 1Y9

10. Déplacement :

L'entrepreneur est responsable de tous les frais de déplacement et de subsistance associés à l'exécution des travaux.

11. Contraintes :

Aucune exigence de sécurité n'est associée à l'exécution des travaux. Cependant, la ressource de l'entrepreneur doit être accompagnée en tout temps pendant l'exécution des travaux dans les installations de l'ACIA.

12. Environnement opérationnel :

Heures de travail :

Les services fournis sur place, y compris les réparations, l'installation et les autres services connexes, seront exécutés pendant les heures normales de bureau ou en dehors des heures normales de bureau, conformément à la définition ci-dessous.

« Pendant les heures normales de bureau » s'entend de 8 h à 16 h, du lundi au vendredi, sauf pendant les jours fériés du gouvernement fédéral.

« En dehors des heures de bureau » s'entend de 16 h à 8 h, du lundi au vendredi, sauf pendant les jours fériés du gouvernement fédéral.



Étant donné que le fonctionnement de l'équipement est associé à des risques de chutes et de brûlures, entre autres, il existe un risque de sécurité. Il est essentiel que les travaux sur les refroidisseurs soient exécutés par des techniciens en CVC disposant des connaissances nécessaires et de la capacité d'entretenir et de réparer ces appareils.

13. Qualifications de l'entrepreneur :

L'entrepreneur doit être titulaire d'une attestation en CVC Sceau rouge et avoir reçu la formation nécessaire de Multistack pour effectuer les services, tel qu'il est indiqué à la section 4. Tâches.

14. Garantie :

Une garantie d'un (1) an sur les pièces, la main-d'œuvre et le fluide frigorigène (à compter de l'achèvement du projet) doit être offerte sur le circuit n° 9, couvrant l'ensemble des matériaux et des appareils de levage et d'accrochage, la qualité de l'exécution, ainsi que l'entretien et le soutien tous les jours, 24 heures sur 24 à l'égard du circuit de réfrigération dans son INTÉGRALITÉ et de ses composants mécaniques.



ANNEXE B - CRITÈRES D'ÉVALUATION

1.0 Critères techniques obligatoires

Les critères d'évaluation obligatoires du présent appel d'offres (AO) sont les suivants :

	Description	Conformité (satisfait/non satisfait)	Justification
CTO1	<p>Le soumissionnaire doit mentionner trois (3) projets de refroidisseurs Multistack* qu'il a réalisés. La portée et la valeur du projet devraient être comparables, conformément à ce qui est précisé dans la présente AO.</p> <p>* Comme preuve, fournir les renseignements suivants pour chaque projet proposé :</p> <ul style="list-style-type: none">- titre et description;- emplacement;- numéro de modèle des machines entretenues;- nom du technicien de refroidisseur qui a accompli le travail;- coordonnées, numéro de téléphone ou adresse courriel de la personne-ressource du client**;- année d'achèvement des travaux;- brève description de chaque projet afin de faciliter la compréhension de la nature du projet aux fins de comparaison de la portée et de la valeur des travaux. <p>** Pour chaque projet, fournir une référence avec laquelle nous pourrions communiquer pour confirmer et valider les projets mentionnés.</p>		
CTO2	<p>Le soumissionnaire doit proposer un technicien principal et un technicien remplaçant titulaire d'une attestation Sceau rouge en systèmes CVC et qui a suivi la formation nécessaire de Multistack.</p> <p>Comme preuve, fournir les documents suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- attestation Sceau rouge;- attestation(s) ou lettre(s) d'attestation de formation de Multistack.		
CTO3	<p>Le soumissionnaire doit proposer un technicien principal et un technicien remplaçant ayant acquis au moins cinq (5) années d'expérience professionnelle</p>		



	<p>avec des refroidisseurs Multistack au moyen d'outils logiciels d'entretien Multistack (à la date de clôture des soumissions).</p> <p>Comme preuve, fournir les renseignements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- noms et titre des personnes proposées;- curriculum vitæ détaillé indiquant au moins cinq (5) années d'expérience.		
--	--	--	--

* Un projet sera considéré par l'ACIA, à sa seule discrétion, comme « similaire » aux travaux décrits dans le cadre du présent AO, notamment si le projet était de portée similaire en ce qui a trait à la valeur et à la complexité.

Tout projet antérieur précisé par le soumissionnaire peut avoir été effectué par le soumissionnaire, tout sous-traitant proposé ou toute société affiliée du soumissionnaire. Si la soumission est présentée par une coentreprise, le soumissionnaire peut décrire l'expérience antérieure relative aux projets d'un ou de plusieurs membres de la coentreprise afin de satisfaire à l'exigence relative aux projets antérieurs – c'est-à-dire qu'un projet similaire pourrait être décrit pour un membre de la coentreprise et un autre projet pourrait être décrit pour un autre membre de la coentreprise, dans la mesure où le nombre total minimal de projets est respecté (si deux membres de la coentreprise ont travaillé sur le même projet, il sera comptabilisé comme un projet).

REMARQUE :

Si l'espace alloué dans le tableau ci-dessus pour inscrire les renseignements ne suffit pas, les soumissionnaires peuvent utiliser une feuille distincte et l'annexer à leur offre.

Si les renseignements demandés (OBLIGATOIRES) ne sont pas fournis comme précisé dans le tableau ci-dessus, l'offre sera jugée irrecevable et sera rejetée. En outre, si les résultats des références qui auront été jointes ne permettent pas de confirmer et de valider les projets mentionnés, l'offre sera jugée irrecevable et sera rejetée.



ANNEXE C - ATTESTATION D'ASSURANCE

(Pour informations seulement, n'est pas requise lors du dépôt de soumission)

ATTESTATION D'ASSURANCE



Description et emplacement des travaux Remplacement des serpentins de condensation – refroidisseur Multistack (circuit no 9) Laboratoire Dartmouth 1992 Promenade Agency, Dartmouth, NS B3B 1Y9	N° de contrat. A0002
	N° de projet A0002

Nom de l'assureur, du courtier ou de l'agent postal	Adresse (N°, rue)	Ville	Province	Code
---	-------------------	-------	----------	------

Nom de l'assuré (Entrepreneur) Postal	Adresse (N°, rue)	Ville	Province	Code
--	-------------------	-------	----------	------

Assuré additionnel
Sa majesté la Reine du chef du Canada représentée par le Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux

Genre d'assurance	Compagnie et N° de la police	Date d'effet J / M / A	Date d'expiration J / M / A	Plafonds de garantie		
				Par sinistre	Global général annuel	Global - Risque après travaux
Responsabilité civile des entreprises Responsabilité complémentaire/exc édentaire.				\$	\$	\$
				\$	\$	\$

J'atteste que les polices ci-dessus ont été émises par des assureurs dans le cadre de leurs activités d'assurance au Canada et que ces polices sont présentement en vigueur, comprennent les garanties et dispositions applicables de la page 2 de l'Attestation d'assurance, incluant le préavis d'annulation ou de réduction de garantie.

Nom de la personne autorisée à signer au nom de(s) l'assureur(s) (Cadre, agent, courtier)

Numéro de téléphone

Signature

Date J / M / A

Généralités

Les polices exigées à la page 1 de l'Attestation d'assurance doivent être en vigueur et doivent inclure les garanties énumérées sous le genre d'assurance correspondant de cette page-ci.

Les polices doivent assurer l'entrepreneur et doivent inclure, en tant qu'assuré additionnel, Sa majesté la Reine du chef du Canada représentée par le Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux.

La police d'assurance doit comprendre un avenant prévoyant un préavis écrit d'au moins trente (30) jours en cas d'annulation de l'assurance ou de toute réduction de la garantie d'assurance.

Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.

Responsabilité civile des entreprises

La garantie d'assurance fournie ne doit pas être substantiellement inférieure à la garantie fournie par la dernière publication du formulaire BAC 2100.

La police doit inclure ou avoir un avenant pour l'inclusion d'une garantie pour les risques et dangers suivants si les travaux y sont assujettis :



- a) Dynamitage.
- b) Battage de pieux et travaux de caisson.
- c) Reprise en sous-cœuvre.
- d) Enlèvement ou affaiblissement d'un support soutenant toute structure ou terrain, que ce support soit naturel ou non, si le travail est exécuté par l'entrepreneur assuré.

La police doit comporter:

- a) un « Plafond par sinistre » d'au moins **5 000 000 \$**;
- b) un « Plafond global général » d'au moins **10 000 000 \$** par année d'assurance, si le contrat d'assurance est assujéti à une telle limite.
- c) un « Plafond pour risque produits/après travaux » d'au moins **5 000 000 \$**.

Une assurance responsabilité complémentaire ou excédentaire peut être utilisée pour atteindre les plafonds obligatoires.



ANNEXE E - FORMULAIRE D'ATTESTATION DE L'EXIGENCE DE VACCINATION CONTRE LA COVID-19

Je, _____ (*prénom et nom de famille*), en tant que représentant de
_____ (*nom de l'entreprise*) conformément au contrat **A0002**, garantis et atteste
que, à compter du 15 novembre 2021, tout le personnel que _____ (*nom de
l'entreprise*) fournira dans le cadre de ce contrat et qui accèdera aux lieux de travail du gouvernement fédéral où il peut
entrer en contact avec des fonctionnaires sera :

- (a) entièrement vacciné avec un(des) vaccin(s) contre la COVID-19 approuvé(s) par Santé Canada; ou
- (b) à moins de ne pouvoir être vacciné en raison d'une contre-indication médicale certifiée, de la religion ou d'autres motifs de discrimination interdits en vertu de la Loi canadienne sur les droits de la personne, à condition que des mesures d'adaptation et d'atténuation applicables à partir du 15 novembre 2021 aient été présentées au gouvernement du Canada et approuvées par celui-ci;

jusqu'à ce que le Canada indique que l'exigence de vaccination de la politique de vaccination contre la COVID-19 relative au personnel des fournisseurs du gouvernement du Canada ne soit plus en vigueur.

J'atteste que tous les membres du personnel de _____ (*nom de l'entreprise*) ont été informés des exigences de vaccination de la politique du gouvernement du Canada relative à la vaccination contre la COVID-19 des membres du personnel des fournisseurs, et que _____ (*nom de l'entreprise*) a attesté s'être conformé(e) à cette exigence.

J'atteste l'exactitude des renseignements fournis à la date indiquée ci-dessous et assure qu'ils demeureront exacts pendant toute la durée du contrat. Je comprends que les attestations fournies au gouvernement du Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment. Je comprends également que le gouvernement du Canada considérera que l'entrepreneur n'a pas respecté ses engagements s'il découvre qu'une attestation est fautive pendant la période du contrat, qu'il s'agisse d'une erreur ou d'un acte délibéré. Le gouvernement du Canada se réserve le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations. Le non-respect de toute demande ou exigence imposée par le gouvernement du Canada constitueront un manquement au contrat.

Signature : _____

Date : _____

Facultatif

À des fins de collecte de données uniquement, veuillez apposer vos initiales ci-dessous si votre entreprise a déjà mis en vigueur sa propre politique de vaccination contre la COVID-19 ou des exigences en la matière pour ses employés. Le fait d'apposer vos initiales ci-dessous **ne remplace pas** l'obligation de remplir l'attestation ci-dessus.

Initiales : _____

Selon la politique de vaccination contre la COVID-19 du gouvernement du Canada relative au personnel des fournisseurs, l'information que vous avez fournie sera protégée, utilisée, conservée et divulguée conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Veuillez prendre note que vous avez le droit d'accéder à tout renseignement dans votre



dossier et d'y apporter des corrections, et que vous avez le droit de déposer une plainte auprès du Bureau du commissariat à la protection de la vie privée concernant le traitement de vos renseignements personnels. Ces droits s'appliquent également à toutes les personnes qui sont considérées comme membres du personnel aux fins du contrat et qui doivent accéder les lieux de travail du gouvernement du Canada où ils pourraient entrer en contact avec des fonctionnaires.